

# DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

## Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe

Séance du lundi 14 juin 2010

Nombre de délégués en exercice : 31

Nombre de votants : 28

Nombre de délégués présents : 26

Procurations : 2

Présents : MM ROSE, Président, CASAUX, BERDOY, LASSUS, BOURGUINAT, LAMAZOU, BELLEGARDE, GOOSSENS, SOBERA, COUSTET, LARRAUX, MOUSQUES, CASTERA, MEDARD, DROIT, CARRASSOUMET, SEGUINARD, BAYE, CAPDEVILLE, CLOT, AGEST, QUINTANA, GOYER, CHOURROUT, PALACIO, MARQUEZE.

Absents : MOULIA, SALANOUE, GASTOU, FAURIE, BOURDAA, ASSERQUET, ISSON,  
Ou Excusés : CLAVERIE.

Procurations : GASTOU à LARRAUX, SALANOUE à BELLEGARDE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CASAUX.

---

**OBJET :** Participation au financement d'un poste de chargé de mission tourisme dans le cadre du Pôle Touristique Pyrénéen de la vallée d'Aspe

Le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la convention du Pôle Touristique Pyrénéen de la Vallée d'Aspe, il est possible de solliciter une participation au financement d'un poste de chargé de mission au titre de l'année 2010.

Le Président rappelle qu'une fiche concernant le financement d'un poste d'agent de développement local à mi temps pour l'assistance technique indispensable à la conduite des actions du pôle, est inscrite dans l'axe 3 de la convention du Pôle Touristique Pyrénéen de la vallée d'Aspe.

Le Président explique que l'agent de développement local en charge du pôle touristique a notamment pour mission :

- L'organisation et l'animation du pôle sur le territoire ;
- L'élaboration des maquettes opérationnelles avec les maîtres d'ouvrage ;
- Le montage des dossiers de financement ;
- L'élaboration des cahiers des charges et la coordination des études menées ;
- La coordination d'actions de formation, de promotion, de communication en lien avec l'office de tourisme ;
- L'évaluation de la procédure contrat de pôle, la réalisation de bilans.

Le Président présente ensuite le plan de financement de cette action sur la base d'une dépense subventionnable égale à un mi temps pour un coût de poste plafonné annuellement à **25 000 €**

Dépenses de fonctionnement		Financements	
Financement d'un poste à mi temps pour l'animation et la mise en œuvre des actions prévues dans le pôle touristique de la vallée d'Aspe		Etat (FNADT)	10 000 € (40%)
		Conseil Général	5000 € (20%)
		Autofinancement (CCVA)	10 000 € (40%)
<b>Total dépense subventionnable</b>	<b>25 000 €</b>	<b>Total financements</b>	<b>25 000 €</b>

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté;

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que décrit ci-dessus ;

**AUTORISE** le Président à solliciter la participation de l'Etat au titre du FNADT et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques pour participer au financement d'un poste à mi temps pour animer et mettre en œuvre les actions du pôle touristique de la vallée d'Aspe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Vote : UNANIMITE

**Le Président,**

Date de contrôle de légalité : **16/06/10**

Date d'affichage : **16/06/10**